ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 6226

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le retard pris par l'académie de Lille en matière de créations de postes de documentalistes durant ces dernières années. L'enjeu est important. Les redéploiements affectant certains lycées ne peuvent que contribuer à la confusion et à la mise en cause du fonctionnement de ces centres de documentation. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de mettre un terme aux difficultés rencontrées par les documentalistes soucieux de la réussite des élèves.

Texte de la réponse

Les lycées et lycées professionnels sont, dans leur ensemble, désormais dotés d'un emploi de personnel chargé de documentation, voire de deux emplois ou plus en ce qui concerne les plus gros établissements. En revanche, il est vrai que certains collèges en sont encore dépourvus. Alors qu'on recensait 680 collèges non dotés d'emploi de certifié chargé de documentation, en 1995, au moment où est intervenue la loi de programmation, ce déficit est d'ores et déjà ramené à 300 grâce à l'effort de l'administration centrale pour créer des emplois définitifs. Cet effort ne peut être poursuivi que progressivement mais il convient de souligner que la plupart des collèges bénéficient d'un service provisoire complet ou partiel qui permet de faire fonctionner le service de documentation.

Données clés

Auteur : M. Marc Dolez
Circonscription : Nord (17e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6226
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4020
Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4510